



Réduction d une facture d eau

Par **Rocket**, le **28/05/2008** à **17:35**

Bonjour

--Suite à une fuite après mon compteur d eau j ai reçu une facture de 627 euros pour l'année écoulée.

Mes facture précédente s'élevait à environ 60 euros annuel.

-Il m'était impossible de constater cette fuite car mon compteur se trouve en contre-bas de ma maison et enterré.

-un professionnel a réparé la fuite. Un courrier a été envoyé avec la facture du plombier demandant une réduction et une facilité de paiement.

-Mi mai 2008,la réponse de la CIE des eaux étant qu aucune réduction n'est possible car je ne suis pas assujettis à l'assainissement.je dois donc payer 3 X 213 euros !!!

-Est-il possible de réduire cette facture ? Je ne pouvais pas savoir pour cette fuite.

-D'autre part pourrais-je proposer un second échancier plus long ?

Merci de votre réponse